



Montreuil sur Mer

14^{ème} Trophée des Remparts

Règlement de la course

Article 1 : Organisation

Cette épreuve est organisée par l'OSCCM (Office des sports de la Communauté de communes du Montreuillois et le CAC (club athlétique de La Caloterie) et aura lieu le samedi 7 mai 2016, à Montreuil sur Mer.

Article 2 : Licences et certificats médicaux

La course est ouverte aux coureurs licenciés FFA, Triathlon, compétition FSCF, FSGT ou UFOLEP (mention athlétisme), UNSS ou UGSEL (si engagé par l'établissement scolaire ou association sportive) Les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence. Elle est ouverte aux non-licenciés qui devront fournir obligatoirement une copie de leur certificat médical de moins d'un an, portant la mention : non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition.

Toute personne sans licence, ni certificat médical conforme ne pourra être inscrite.

Article 3 : Catégories

La course est ouverte à toute personne née en 2000 ou avant (autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans en plus de la licence ou du certificat médical)

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire à l'avance par courrier (bulletin rempli et signé, paiement et copie du certificat médical ou de la licence) avant le 6 mai et aussi à la salle Rheinberg, le jour de la course avec une majoration de 1€. Le prix du dossard est de 9€ si inscription avant le 6 mai et de 8€ pour les clubs à partir de 5 inscrits avant le 6 mai.

L'inscription sera définitive si le dossier est complet (bulletin, photocopie de la licence ou du certificat médical, paiement)

Article 5 : Dossards, départ, arrivée

Les dossards sont à retirer dans la salle Rheinberg, à Montreuil sur Mer, de 10h30 à 15h45. Le départ a lieu à la Citadelle et l'arrivée à la mairie.

Article 6 : Horaire Le départ sera donné à 16h précises.

Article 7 : Ravitaillements 2 ravitaillements sur le parcours (4km et 7km) et à l'arrivée

Article 8 : Dossard il devra être obligatoirement porté sur le devant et pendant toute la durée de la course.

Article 9 : Sécurité

Une assistance médicale est présente sur la course. Des signaleurs sécuriseront les traversées de routes et de rues.

Article 10 : Assurances

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile, groupe AXA.

Article 11 : Récompenses

Un bandeau serre-tête sera remis à chaque concurrent inscrit et présent. La remise des prix aura lieu, salle Rheinberg, à 17h45.

Les 3 premier(e) s seront récompensé (e)s avec des bons d'achat. Les 1^{er}, 1^{ère} et 2^{èmes} de chaque catégorie seront récompensés (bons d'achat). Les coureurs devront être présents pour récupérer leur récompense.

Le tirage de la tombola aura lieu après : obligation d'être présent pour retirer le lot

Article 12 : Mise hors course

L'organisation se donne le droit de mettre un coureur hors course pour les motifs suivants : non-port du dossard, pollution ou dégradation du site, non respect du tracé, non respect des consignes d'un signaleur.

Article 13 : Droit à l'image

Les concurrents autorisent l'organisation à disposer des photos et vidéos prises sur le parcours et sur les zones départ et arrivée